

Les nouveautés du contrat RCP



Garanties	Contrat 2013	Contrat 2014	Évolution
Plafonds RCP	- Dommages Corporel 4 600 000 € - Autres dommages 2 300 000 €	- Dommages Corporel 6 000 000 € - Autres dommages 3 000 000 €	+
Plafonds RCE	- Dommages corporels 4 600 000 € - Autres dommages 2 300 000 € - Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement : Tous Dommages confondus 750 000 €	- Dommages corporels 8 000 000 € - Autres dommages 5 000 000 € - Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement : Tous Dommages confondus 750 000 €	+
Plafond détournement	310 000 € par sinistre et 610 000 € par année d'assurance franchise de 10.000 € par sinistre.	500 000 € par sinistre et par an franchise de 10.000 € par sinistre	= / +
Plafond reconstitution d'archives	160 000 € par sinistre et par Assuré, franchise forfaitaire de 750 € par sinistre	160 000 € par sinistre et par Assuré, franchise forfaitaire de 750 € par sinistre	=
Plafonds Assurance Recours et Défense Pénale	- Honoraires d'avocats et d'experts 100 000 € - Avance caution pénale Néant	- Honoraires d'avocats et d'experts 150 000 € - Avance caution pénale 55 000 €	+
Plafond faute inexcusable	1 500 000 € par assuré et par an	2 000 000 € par assuré et par an	+
RCMS	Non	- Oui - Plafond : 1 000 000 € par assuré et par an - Franchise de 4 000 € par sinistre	+
Franchises RCP	- Dommages corporels : néant - Tous dommages suite à pertes, vols détériorations ainsi que les frais de remplacement, reconstitution, réparation de biens, pièces, documents, titres ou objets confiés appartenant à des tiers ou clients et dont l'Assuré est gardien à quelque titre que ce soit : 300 € - Autres dommages : 10 % avec mini et maxi en fonction du CA HT N-1 Pour rappel, cliquez ici pour accéder à vos franchises actuelles	- Dommages corporels : néant - Tous dommages suite à pertes, vols détériorations ainsi que les frais de remplacement, reconstitution, réparation de biens, pièces, documents, titres ou objets confiés appartenant à des tiers ou clients et dont l'Assuré est gardien à quelque titre que ce soit : 300 € - Autres dommages : 10 % mini 750 € - maxi 7 500 €	+
Franchise RCE	Application par sinistre et par Assuré, sauf sur les dommages corporels, d'une franchise forfaitaire de 300 €	Application par sinistre et par Assuré, sauf sur les dommages corporels, d'une franchise forfaitaire de 300 €	=